

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2016
tenue sous la présidence de M. F. BORDA D'AGUA

Présents	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale
		MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
			A.	BAUDUCCIO	" "
			F.	BORDA D'AGUA	" "
			C.	COLQUOUN	" "
		Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
		MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
			P-Y.	FAVARGER	" "
			J.	GAST	" "
			F.	GROSS	" "
		Mmes	C.	HEINIGER	Conseillère municipale
			D.	JOTTERAND	" "
			F.	LAMBERT	" "
		MM.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
			L.	MARTINEZ	" "
		Mme	M.	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		Mmes	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
			C.	SABA	" "
		MM.	J.	STROUN	Conseiller municipal
			T.	ULMANN	" "
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
		Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Maire
		MM.	J-M.	KARR	Conseiller administratif
			J.	LOCHER	Conseiller administratif
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusé(e)s	:	Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		M.	B.	HATT-ARNOLD	Conseiller municipal

Public : -

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2016.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1. Budget 2017 - vote :
 - des indemnités et frais aux Conseillers municipaux et administratifs
 - de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement
 - de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir
 - du budget administratif
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Le Président ouvre la séance à 20h30 et souhaite la bienvenue aux participants. Il excuse M. Hatt-Arnold, ainsi que Mme Sobanek et signale que M. Gross devra partir avant la fin de la séance.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2016

Folio 6291, rectification de l'intervention de Mme Lambert comme suit : [...] cette problématique, craignant que les promoteurs ne se désintéressent totalement de cet aspect de la question.

M. Messerli avait fait état d'une étude sur la vulnérabilité sociétale et l'action sociale, dont il donnera les références.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote.

- Le procès-verbal est adopté par 17 voix pour et 2 abstentions.

Arrivée de M. Ulmann à 20h33.

Arrivée de M. Balmer à 20h34.

Le Président signale ne pas avoir reçu de motion.

2) Communications du Bureau

Le Président donne lecture des courriers suivants, lesquels figurent en annexe au présent procès-verbal :

- une lettre intitulée « Protection de la Création et recyclage de tous les flux issus de la biomasse » adressée par les paroisses Catholique et Protestante de Chêne, aux Présidents des Conseils municipaux des communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex.
- La lettre de M. Blaise Hatt-Arnold annonçant sa démission du Conseil municipal, ceci avec effet immédiat.

Le Président donne également lecture d'un courriel daté 29 octobre 2016 adressé par M. Patrick Fischler, Président du Conseil municipal de la commune d'Avusy, à l'attention des membres de l'Exécutif et des membres du Conseil municipal de toutes les communes genevoises, lequel figure également en annexe au présent procès-verbal.

Il fait part d'une invitation reçue de l'association Jatur concernant une présentation ce même soir, des divers projets réalisés en 2016 par cette dernière au Burkina-Faso.

Pour conclure, le Président signale encore que les membres du Conseil ont reçu le 28 septembre 2016, par voie électronique, les tableaux relatifs à l'attribution des subventions communales 2016, ceci tant dans le domaine de l'aide sociale Genève, que dans celui de l'aide au développement.

Culture

Les événements à venir

Pour sa 26^{ème} édition, **La Nuit du Conte en Suisse** s'établira, entre autres lieux, à Chêne-Bougeries, demain **vendredi 11 novembre**.

Ainsi, les Conteurs de Genève conteront au Foyer du Vallon, dès 14h00 en compagnie des élèves de l'école du chemin De-La-Montagne, puis rejoindront le Nouveau Vallon, dès 16h30 pour 5 contes tout publics. La partie officielle aura lieu de 19h à 19h30 et sera suivie d'une verrée.

Le cycle de conférences Jean-Jacques Gautier 2016 sur le thème « Droits Humains et Les Témoins de l'Histoire », se clôturera le **mardi 15 novembre à 20h00 à la salle communale Jean-Jacques Gautier**. A l'honneur : **Mikhaïl Gorbatchev**, figure autour de laquelle se réuniront des invités prestigieux, à savoir Korine Amacher, Jean-François Fayet, Guy Mettan et Pierre Müller, ainsi que Jean-Philippe Rapp dans le rôle du modérateur, pour une table ronde qui s'annonce passionnante.

Le week-end des **3 et 4 décembre**, le traditionnel **Marché de Noël de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg** s'installera sur la **place du Gothard**. Au programme, des animations pour petits et grands le samedi de 11h à 19h, et le dimanche de 11h à 17h.

Stands d'artisanat, mais aussi stands de nourriture vous y attendront pour bien débiter les festivités de Noël.

Dans l'esprit de Noël encore, retrouvez **Saint-Nicolas le mardi 6 décembre** dès 18h15 avec un cortège aux flambeaux qui partira de la salle communale et nous emmènera dans nos beaux parcs, avant de rejoindre **l'esplanade située à l'arrière de la mairie**, pour y écouter des chants, accueillir Saint-Nicolas et le Père Fouettard, ainsi que les très nombreux enfants qui viendront chercher leur cornet de friandises. Une collation suivra, le temps de déguster soupe aux légumes et marrons grillés, pour le plus grand bonheur des tout petits.

Lundi 7 novembre, la Mairie a fait l'acquisition d'une statue de feu Henri Presset, célèbre sculpteur longtemps domicilié sur notre commune.

Cette statue intitulée « Femme Debout » représente le corps d'une femme, comme serti entre quatre parements verticaux sculptés, faisant partie d'un tout sur socle de fer.

Cette œuvre a été créée en 1971, puis acquise en 1973 par M. et Mme Voutat, habitants de Vandœuvres. C'est en présence de l'épouse de M. Presset, Mme Claude Presset, que nous avons pu avoir la chance de la rapatrier lundi dernier, sur notre territoire.

Elle est désormais exposée dans l'entrée du bâtiment situé au N° 8bis de la route du Vallon, où nous vous invitons donc à venir l'admirer.

Petite Enfance / Jeunesse

Le montant inscrit sous rubrique 54.1000.365.04 du budget de fonctionnement communal 2016 voté par votre Conseil le 12 novembre 2015, s'élève pour mémoire à CHF 122'000.-

La subvention communale inscrite sous cette rubrique ne permettra toutefois pas au jardin d'enfants « Les Castagnettes » de faire face jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, à ses diverses charges de fonctionnement, constituées essentiellement de charges fixes, sous forme de salaires versés au personnel éducatif.

Par ailleurs, l'absence de réserves financières ne permet pas à l'association en question, de faire face par ses propres ressources à la situation, à laquelle elle se trouve confrontée.

Alerté par la Présidente de l'association, quant à une éventuelle impossibilité pour cette dernière d'honorer ses engagements dans les semaines à venir, envers ses employés et accessoirement envers quelques fournisseurs, le Conseil administratif avait décidé de confier mandat à la fiduciaire Antoine Gautier SA, en vue d'un audit des comptes 2014 et 2015 de l'association, ainsi qu'un mandat de suivi budgétaire pour l'année en cours, afin d'établir une projection des besoins en trésorerie d'ici au 31 décembre.

Il ressort de cette analyse, que le déficit d'exploitation projeté audit 31.12.2016 s'élèvera à CHF 22'578,55, montant correspondant à un dépassement budgétaire, dont je tenais à vous informer d'ores et déjà ce soir.

Concernant les écoles et suite à une récente rencontre que j'ai eue avec Madame Caroline Desjacques-Privato, Directrice de notre établissement scolaire, le Conseil administratif a décidé de continuer à annoncer la remise du Prix Bocard à un/une ou plusieurs élèves de l'école de Conches, lors de la prochaine cérémonie officielle de la Fête des promotions.

Jeunesse, Prévention & sécurité- mobilité.

Démarche participative Conches et Plateau de l'Ermitage.

Lors des séances de votre Conseil du 21 janvier et du 15 septembre, je vous avais parlé de la démarche participative que nous menons actuellement avec des représentants de l'association des Intérêts de Conches et de l'association Pro-Ermitage en vue d'une sécurisation et d'une valorisation de ces réseaux de quartier en matière de mobilité.

A cet égard, j'ai le plaisir de vous confirmer la tenue d'une séance des Commissions Réunies qui aura lieu le 29 novembre, en présence du mandataire qui aura été préalablement désigné par le groupe de travail « démarche participative ».

Bike4Car

Chêne-Bougeries a soutenu cette année, aux côtés des communes de Meyrin, Onex et Vernier, la campagne Bike4Car – vos clés de voiture contre un vélo électrique – par une communication active, menée également par des jeunes circulant à vélo.

Les résultats de cette deuxième année de campagne sont plus qu'encourageants, tant au niveau suisse que local. A Chêne-Bougeries, 10 personnes ont laissé leurs clés de voiture contre un vélo électrique, tout autant qu'à Meyrin et plus qu'à Onex et Vernier.

Je profite de l'occasion pour remercier mes deux collègues, qui ont joué la carte de l'exemplarité en participant à cette action.

Intégration jeunesse

Nous avons, cette année encore, développé de nouvelles opportunités d'intégration et de travail en faveur des jeunes de notre région.

Au niveau des chiffres, ceci se traduit par une significative augmentation des petits jobs, missions et chantiers éducatifs : de 1067 en 2015 à plus de 1847 heures en 2016.

Je suis convaincue que cet effort accompli par les autorités en faveur des jeunes de la région porte pleinement ses fruits et qu'il s'inscrit, de manière très cohérente, dans la mission de proximité qui est celle de l'échelon communal, en matière de prévention et d'intégration.

A cet égard, vous dire encore que les Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM) ont initié une collaboration constructive et active avec la direction et les enseignants de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Conches : des présentations de l'action de prévention par les pairs, « Lâche pas ton pote », ainsi que des présences régulières des TSHM avec leur bus ont été agendées.

Affaires Sociales

Je souhaiterais en premier lieu, vous donner quelques informations concernant les activités en faveur des aînés de nos 9 bénévoles inscrits auprès de notre bureau des Affaires sociales.

Ainsi, depuis la mise sur pied de ce programme, 8 personnes ont pu être transportées, essentiellement dans le cadre de rendez-vous chez le médecin, ceci pour autant que l'état de santé de la personne sollicitant un accompagnement le permette.

Par ailleurs, l'assemblée constitutive de la nouvelle association des aînés a eu lieu le 2 courant et à partir du mois de janvier 2017, nos communiens pourront fréquenter la

permanence juridique se trouvant dans les locaux de la mairie de Chêne-Bourg, pour un montant forfaitairement arrêté à CHF 25.-.

Une information y relative sera publiée dans la prochaine édition du journal «Le Chênois», ainsi que sur notre site Internet communal.

Des *flyers* seront également mis à disposition du public, dans nos locaux administratifs.

Lors de leur séance du 19 octobre 2016, les membres de la commission Sociale ont reçu des représentantes de l'antenne Action Trois Chêne pour l'emploi.

A cet égard, je souhaiterais vous rappeler, qu'un montant de CHF 25'000.- est inscrit au projet de budget communal 2017, que vous êtes appelés à voter à ce soir, sous une rubrique désormais intitulée «Aide Chêne-Bougeries » ; ce montant devant permettre de développer des projets en faveur de jeunes chômeurs ou autres adultes en difficulté, domiciliés sur le territoire communal.

Divers

En guise de préambule aux communications, dont mon collègue, M. Karr, vous fera part tantôt concernant le projet de rafraîchissement partiel du bâtiment situé au N° 2 du chemin De-La-Montagne et après avoir pris connaissance des diverses informations données le 7 courant aux membres de la commission Territoire et Village concernant l'état d'avancement de ce dossier, notre Conseil a décidé, dans sa majorité, lors de sa séance de la veille, de ne pas confier, le moment venu, à l'Université de Genève, la gestion des 9 chambres pour étudiants une fois ces dernières rénovées et de ne pas entreprendre de travaux ni, si de besoin était, déposer une quelconque demande en autorisation de construire, sans avoir obtenu au préalable de garanties de la part de M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat en charge du DALE, auprès de qui une rencontre a été sollicitée, quant au fait qu'une affectation provisoire d'une partie du bâtiment, comme logements communs n'empêcherait nullement une autre affectation ultérieure de ce dernier, au sens de la LDTR.

Pour conclure ce chapitre des « divers », sachez encore que notre Conseil a décidé hier de ne pas exercer le droit de préemption communal dans le cadre de la vente par M. Gian Lanoir, Mach Immobilier SA et Grandimmo SA, à la société coopérative Migros Genève, de la parcelle 3334 du cadastre communal, située au N° 10 du chemin de la Gradelle.

M. Karr, Conseiller administratif.

1. Biodiversité et Espaces publics

Les CFF nous ont récemment fait part de conditions de dernières minute, concernant leur prise en charge du suivi de l'entretien des compensations écologiques, telles que définies dans le cahier d'entretien de la future « Voie verte

CEVA», lesquelles seraient désormais limitées à 25 ans, plutôt que pour toute la durée de la convention à signer par les 5 communes concernées, avec lesdits CFF.

Cet entretien faisant partie intégrante des nombreuses charges imposées par l'Office fédéral des transports, les magistrats communaux en charge du dossier se sont bien évidemment opposés à cette requête for tardive formulée par les CFF.

Cela étant, nous espérons toutefois trouver une solution bientôt.

2. Dicastère de l'information et site Internet.

Lors de sa séance du 12 octobre 2016, le Conseil administratif a décidé dans sa majorité de ne pas proposer à notre cheffe de projet du site Internet, engagée à 70%, de continuer sous le régime d'un contrat à durée indéterminée, mais de lui imposer, dans le cadre de la prochaine entrée en vigueur du nouveau statut du personnel, un contrat limité au 30 juin 2017. En réponse à cette proposition, j'ai le regret de vous informer que celle-ci, qui travaillait depuis 10 ans pour la commune, a remis hier sa démission. En conséquence, les divers mandats et sous-mandats, qui faisaient l'objet d'une coordination de sa part dans cadre du projet de refonte du site Internet communal, seront retardés jusqu'à ce que nous puissions engager sur une base pérenne, un ou une titulaire du poste.

3. ORPC – Pompiers.

Une séance du groupement ORPC-Seymaz a eu lieu le 1^{er} courant, séance au cours de laquelle, le Commandant a présenté son rapport annuel d'activité.

Les magistrats en charge du dossier, ont approuvé le budget de fonctionnement 2017, étant précisé que la participation de la commune de Chêne-Bougeries sera in fine inférieure d'un montant de CHF 3'000.- à celui indiqué à ce jour, dans le projet de Budget communal 2017, que vous êtes appelés à voter ce soir.

Concernant notre Compagnie 21 des Sapeurs-pompiers et sur proposition du Commandant, le Conseil administratif a décidé de nommer au grade de sergent, Monsieur Florian Roulin, né le 24 novembre 1979, domicilié au chemin du Pont-de-Ville 13.

Sur proposition toujours du commandant de la Compagnie 21, le Conseil administratif a également décidé de nommer au grade d'aspirant, Monsieur Tiago Leite Rodriguez, né le 4 mars 1996, domicilié au chemin De-La-Montagne 6, ainsi que de nommer au grade d'aspirant, Mademoiselle Sarah Adbel Gawad, née le 3 janvier 1991 et domiciliée à l'avenue des Cavaliers 1.

4. Territoire et Village de Chêne-Bougeries

Les membres de la commission Territoire ont eu l'occasion de formuler un préavis lors de leur dernière séance du lundi 7 courant, concernant une dérogation au rapport des surfaces en lien avec la DD 109305-3 relative au projet communément nommé « Les Jardins de la Colombe ».

Ce dernier, porté par la société Concorde SA, est appelé à se réaliser sur les parcelles 1846, 994 et 2647 du cadastre communal, d'une surface totale de 13'412 mètres carrés, situées à hauteur des N^{os} 30C du chemin de la Colombe et 20C du chemin J.-F. Dupuy.

Situé en cinquième zone, ce projet constructif présente une surface brute de plancher de 7'480 mètres carrés, soit un IUS de 0,55%.

Ce projet nécessite donc une dérogation au rapport des surfaces, conformément aux dispositions contenues à l'article 59, alinéa 4, lettre b de la LCI.

En conséquence, votre Conseil devrait être appelé à délivrer un préavis communal lors de la prochaine séance ordinaire prévue le 8 décembre 2016, étant encore précisé que la commission a assorti son préavis de réserves relatives à l'accessibilité de la parcelle durant la phase chantier, subséquemment à la sécurité des piétons et riverains en raison des conditions de circulation prévalant dans le secteur.

Enfin, concernant le dossier du 2, chemin De-La-Montagne, je vous remercie de ne pas me poser de questions à ce sujet, sous le point 6 de votre ordre du jour, car je ne saurais pas quoi vous répondre. En effet, si la séance avait eu lieu mardi, je vous aurais relayé ce que j'ai expliqué en séance de la commission Territoire de la veille.

Ainsi depuis la dernière séance du Conseil municipal, j'ai sollicité, pour l'accompagnement de ce dossier, un mandataire professionnellement qualifié en vue de finaliser la dépose, si nécessaire, d'une requête en autorisation de construire en procédure accélérée. Une visite du bâtiment a eu lieu le 19 octobre, en présence de l'Office du patrimoine et des sites et des mandataires.

Le 24 octobre, le système incendie qui avait été mis en place par la maison Siemens a été inspecté.

Le 2 novembre, la partie « foyer » a été visitée en présence d'un ingénieur sécurité incendie.

Le 7 novembre, un mandat d'étude relatif aux matières dites dangereuses a été attribué au bureau B+S ingénieurs conseil SA. Les éléments-clés de la visite du 19 octobre sont les suivants :

- Pour l'Office du patrimoine et des sites, le périmètre des travaux qui ne prévoit ni améliorations du confort, ni démolitions ne nécessite pas d'autorisation de construire. Les travaux envisagés dans le cadre du projet prévu par le crédit ne posent pas de problèmes sur le plan patrimonial. Il n'y a pas d'atteinte à la substance des lieux. La présence de quelques éléments dignes d'intérêt a été

relevée durant la visite, mais ces derniers ne seront pas affectés par le rafraichissement du bâtiment.

- En revanche, la visite a révélé un fort intérêt pour ce dernier dans son ensemble, en particulier pour ce qui concerne sa partie « théâtre ». L'OPS a manifesté son engouement et a décidé de lancer un ou plusieurs mandats d'historiens de l'art et d'architectes, afin de comprendre la genèse de ce bâtiment, son histoire et éventuellement formuler une demande d'inscription à l'inventaire. C'est un processus qui peut prendre jusqu'à une année et demie. Concernant le théâtre, la commune n'obtiendra pas, dans un avenir proche, de détermination du Département pour un projet pérenne.

Je ne vais pas revenir en détail sur l'inspection du système incendie qui a eu lieu le 24 octobre. Si vous relisez le procès-verbal de la dernière séance de votre Conseil, vous remarquerez que nous avons déjà passé un certain temps sur ce projet. Le système de sécurité incendie fait l'objet d'un contrat de maintenance. Sa révision a été effectuée et il est donc en parfait état.

Il a toutefois été suggéré, lors de la visite, de remplacer le détecteur de fumée de la cuisine par un détecteur de chaleur et d'effectuer une mise à jour des numéros téléphoniques de contact en cas d'alarme. Pour le reste, la visite du 2 novembre a eu lieu en présence de M. Thonet, qui est non seulement notre mandataire actuel en matière de sécurité incendie, mais a également celui qui a réalisé les mesures de défense incendie et d'alarmes, à l'époque où la commune les avait consenties, soit en 2003. Selon ce dernier, la nature du projet de rafraîchissement envisagé, sans amélioration du confort, ne nécessite pas d'autorisation de construire.

Toutefois, si la commune décide de démolir certains éléments intérieurs, notamment la cuisine ou une cloison au rez-de-chaussée, il faudrait alors déposer une autorisation de construire laquelle stipulerait une nécessaire mise à jour des normes de sécurité incendie conformément aux dispositions en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

Il faudrait donc élaborer un nouveau concept et procéder à diverses mises à jour. La commune dispose d'un mandat d'accompagnement en la matière.

Il s'agit donc maintenant de réaliser un sondage des murs et des sols pour connaître la résistance au feu des matériaux. Sur la base de ce sondage, un mandat sera attribué. Il faudra alors 6 à 8 semaines pour préparer une requête en autorisation de construire. Dans cette hypothèse-ci, aucune demande ne pourrait être formulée avant la fin du mois de janvier 2017.

Lors de la séance de lundi, j'ai proposé deux variantes aux membres de la commission, en sachant que cette dernière a la possibilité de formuler d'autres propositions. La première proposition consiste à voter le crédit, afin de réaliser tous les travaux ne nécessitant pas d'autorisation de construire. Cela permettrait de continuer la documentation du bâtiment en vue d'une future « grande » autorisation de construire. Les aspects patrimoniaux, le théâtre, les substances dangereuses, la sécurité incendie, y compris pour la partie « théâtre », seraient analysés. Le but est de rendre à court terme une utilité sociale au bâtiment et d'établir une liste de conditions qui permettrait d'élaborer une affectation, un projet et une demande définitive d'autorisation de

construire. La seconde option présentée à la commission visait à réaliser l'ensemble des études nécessaires à la dépose, à la fin du mois de janvier 2017, d'une requête en autorisation de construire en procédure accélérée. A cette occasion, la commune profiterait de réaliser davantage de travaux, soit améliorer le confort de la cuisine, démolir une cloison au rez-de-chaussée, afin d'aménager une chambre plus vaste pour un couple d'étudiants, par exemple, et donner des volumes comparables à toutes les pièces. Actuellement, les pièces situées au rez-de-chaussée sont plus petites. Dans ce cas de figure, le Conseil municipal devrait voter le crédit, en engageant des travaux de rénovation, subordonnés à la réception de l'autorisation de construire et à une documentation du bâtiment.

La commission a proposé le renvoi au Conseil municipal de la première option, qui vise à réaliser un volume de travaux moindre, mais à aller de l'avant sans attendre. Cependant, l'information qui a été faite précédemment par Mme Garcia Bedetti prime. Il n'y a donc actuellement plus de proposition, ni de possibilité d'attribution des lieux à l'Université ou à des associations d'étudiants.

La possibilité de louer les locaux en location directe, par l'intermédiaire de la commune, est toutefois réservée. Ce qui précède est subordonné à l'aval du Département concernant les questions d'affectation, dont vous a fait part Mme Garcia Bedetti. Je suis donc dans l'incapacité de vous dire ce qui se passera, même si la commission a énoncé le souhait d'un retour de ce dossier au Conseil municipal au mois de décembre. Je ne sais pas si cela sera possible ou non.

M. Locher, Conseiller administratif.

Mes communications seront particulièrement brèves, dans la mesure où l'ensemble des délibérations soumises au vote de votre Conseil ce soir, sont liées au budget communal pour l'année à venir.

Concernant le dicastère des Bâtiments et des Travaux, dont j'ai la charge, vous avez toutes et tous été invités à participer à l'inauguration symbolique de l'école et du préau entièrement réaménagés de la Gradelle, ce lundi 2 novembre en fin de matinée.

Cet événement, organisé à l'initiative de la Directrice de notre établissement scolaire, du corps enseignant et surtout à la demande des élèves, afin que ces derniers puissent faire part de leur gratitude envers les autorités communales pour ces travaux de rénovation d'importance, s'est déroulé dans la discrétion, mais avec beaucoup d'émotion. A cette occasion j'ai eu l'honneur de couper le ruban avec un élève de l'école spécialisée de l'Arc, dont quelques classes sont hébergées dans ce groupe scolaire.

Je vous avais fait part, lors de la dernière séance de votre Conseil du 13 octobre 2016, du lancement d'un certain nombre de travaux sur diverses routes communales, dans le cadre de notre plan quinquennal d'entretien.

La plupart de ces travaux ont dû être reportés, en raison de conditions météorologiques défavorables. Cela étant, certains d'entre eux ont toutefois pu commencer lundi passé et devraient pouvoir s'achever demain, ceci toujours pour autant que les conditions le permettent.

Au terme de cette première année complète de législature, l'engagement, sous ma responsabilité, de notre service des parcs et promenades nous a permis de terminer 2^{ème} au concours des communes fleuries dans la catégorie de celles de plus de 10'000 habitants et nous avons eu droit à un article dans le journal GHI. Par ailleurs, vous découvrirez bientôt les décorations de Noël, réalisées et mises en place par nos collaborateurs du service des Routes et cimetières. Et enfin concernant les sports, vous aurez sans doute remarqué que le chantier relatif à la pose d'une clôture autour de notre terrain de football C, le long de la route de Malagnou, est en cours et avance selon le planning établi.

4) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.

Aucune communication.

5) Propositions du Conseil administratif.

5.1. Budget 2017 - vote :

- **des indemnités et frais aux Conseillers municipaux et administratifs.**
- **de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement**
- **de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir.**
- **du budget administratif.**

Le Président passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif.

M. Locher rappelle que les Conseillers municipaux ont pu prendre connaissance le 15 septembre de la présentation du budget 2017 qui se voulait similaire à celle des années précédentes. Ceci permet de comparer les résultats d'année en année. M. Locher attire l'attention des Conseillers municipaux sur la mise en place en cours, du nouveau plan comptable communal MCH2 qui va grandement modifier les pratiques communales dans un futur proche. A cela s'ajoute la problématique du désenchevêtrement des tâches canton - communes, conformément aux dispositions contenues dans la nouvelle Constitution Genevoise. La création de nouveaux fonds intercommunaux facilitant le développement et l'assainissement cantonal est également importante. Pour élaborer le projet de budget, il a fallu intégrer bon nombre de données comptables sur lesquelles la commune n'a pas d'impact. Il s'agit des amortissements, de la masse salariale et des coûts liés au traitement des déchets, par exemple. Le projet de budget a été alimenté par le Conseil administratif, sur la base d'un projet politique qui est désormais bien connu. Les prévisions des besoins évalués par les collaborateurs communaux, sont

également venues alimenter ce projet de budget. Enfin, diverses demandes provenant de Conseillers municipaux ont été intégrées.

Ainsi, les éléments qui doivent permettre d'accompagner le développement constant de la commune figurent dans le budget. Des efforts considérables sont consentis en faveur de la petite enfance et de la jeunesse, en soutien aux familles. La police municipale et les pompiers reçoivent également les moyens de leurs missions. Cela demeure une priorité, compte tenu de l'actualité. Les biens qui seront transmis à la génération suivante continuent à être entretenus. C'est le cas des routes, des bâtiments publics ou des espaces publics.

L'offre culturelle et de loisirs reste attrayante et permet à tout un chacun d'y avoir accès. Soutenir les aînés ainsi que les groupements sportifs fait également partie de la politique communale depuis toujours.

Une nouvelle ligne budgétaire intitulée « Aide Chêne-Bougeries » permettra de développer des projets en faveur des jeunes chômeurs ou des adultes en difficulté domiciliés sur le territoire communal, comme l'a rappelé ma collègue et Maire, Mme Garcia Bedetti dans le cadre de ses communications. La commune n'a pas à rougir de l'aide octroyée aux plus démunis, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs.

Ce projet de budget 2017, qui allie rigueur et transparence, présente un excédent de recettes de CHF 9'945.-. Les revenus sont estimés à CHF 40'772'187.- et les charges à CHF 40'717'242.-. L'évolution des charges comporte d'une part une importante augmentation annuelle dévolue au personnel, en raison de l'introduction de la nouvelle grille salariale et de l'intégration du 13^{ème} salaire dans la masse salariale assurée auprès de la caisse de pension. Ces charges ne seront pas reportées dans les exercices suivants. Il s'agit de l'aboutissement du long travail de réforme du règlement du personnel de la ville. Les charges fiscales augmentent également. En revanche, il convient de relever une légère baisse des amortissements du patrimoine administratif. Les charges d'entretien des bâtiments communaux et des routes augmentent également. Quant à la prévision de l'évolution des revenus, les recettes fiscales sont en légère augmentation, de même que les revenus des biens, les revenus divers ou les dédommagements de collectivités publiques.

Plus en détail, le centime additionnel des personnes physiques progresse légèrement. Celui des personnes morales reste toutefois marginal dans la perception de la commune. Les principaux investissements prévus en 2017 sont l'extension de l'école de Chêne-Bougeries, le chantier A du village de Chêne-Bougeries, l'aménagement des combles du bâtiment situé au N° 130 de la route de Chêne, le réaménagement des surfaces intérieures du PasSage 41, la mise en séparatif du chemin des Grangettes ainsi que de la route de Chêne, sur le tronçon compris entre le chemin de Challendin et le chemin de Grange-Falquet et l'alimentation du Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU), qui a été mise en place dans le cadre du désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes.

Pour toutes ces raisons, M. Locher propose aux Conseillers municipaux d'adopter le budget communal 2017 qui permettra à la commune de fonctionner correctement.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind informe que, lors de la séance de la commission des Finances du 11 octobre 2016, différents avis concernant le projet de budget ont pu être émis. Ces avis seront probablement rappelés ce soir, par les intéressés. La discussion a été très intéressante et a permis d'aborder le processus et l'organisation dudit budget. Les différents préavis sont les suivants :

- Les indemnités et frais aux Conseillers municipaux et administratifs ont été **préavisés favorablement par les commissaires, par 9 voix pour, soit à l'unanimité.**
- Le préavis concernant la taxe professionnelle communale et **le montant minimum à percevoir a été de 6 voix pour et 3 abstentions.**
- Le taux de dégrèvement a été **préavisé favorablement par 6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.**
- Le budget administratif pour l'année 2017 a été **préavisé par 4 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.**

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du budget.

M. Bauduccio souhaite intervenir concernant la taxe professionnelle. En 2005 déjà, la Confédération avait demandé aux communes du canton de Genève de supprimer la taxe professionnelle qui contrevient à la Constitution fédérale, leur laissant jusqu'en 2015 pour se mettre en conformité. M. Bauduccio s'étonne dès lors de retrouver à nouveau cette taxe dans le budget communal 2017, alors qu'il en rappelle l'anti-constitutionnalité chaque année. Souhaitant respecter le serment prêté lors de l'élection et souhaitant respecter et appliquer la loi dont la première est la Constitution fédérale, le groupe des Verts s'abstiendra de voter le dégrèvement et refusera la perception de la taxe. Le groupe des Verts appelle les autres groupes politiques à faire de même, afin de mettre un terme à la discrimination qui touche plusieurs centaines de citoyens de la ville de Chêne-Bougeries.

Mme Armand informe que le groupe Alternative souhaite que le Conseil municipal obtienne des chiffres de ce que rapporterait la taxe professionnelle si elle était perçue. Cela permettrait de procéder à des évaluations pour un éventuel retour à un taux de dégrèvement plus bas, dans le cadre d'un futur budget. La perception pourrait petit à petit être diminuée à 10, 20 ou 30 %. Pour pouvoir étudier cette proposition, les chiffres doivent cependant être connus.

Le Président en prend note.

M. Favarger rappelle que ces calculs doivent de toute façon être effectués puisque les montants doivent être connus dans le cadre de la péréquation intercommunale. La

communication de ces chiffres ne devrait donc pas être la source d'un grand travail pour l'administration communale.

M. Le Guern fait un commentaire sur l'ensemble du budget de fonctionnement. Selon lui, on peut faire deux lectures du projet de budget présenté pour 2017 :

- Une lecture politique, pour laquelle l'opinion du groupe des Verts divergera probablement de celle de la majorité de ce Conseil municipal. Les priorités données par le Conseil administratif ne coïncident pas - mais cela ne surprendra pas grand monde - avec celles que le groupe des Verts de Chêne-Bougeries souhaiterait promouvoir. Ainsi, l'augmentation très significative du budget consacré aux « Parcs et promenades » paraît d'autant plus injustifiée que cette débauche de moyens est associée à un comportement écologique loin d'être exemplaire. De même, l'augmentation continue des moyens dévolus à la police municipale fait que Chêne-Bougeries est devenue la commune du canton qui dépense le plus d'argent par habitant dans ce secteur, alors qu'on ne peut pas dire qu'elle figure parmi les communes les plus exposées. Inversement, les moyens accordés à d'autres secteurs stagnent, voire sont en diminution. M. Le Guern pense à l'aide sociale et à l'aide au développement, en particulier, ou encore à l'entretien des immeubles locatifs, qui mériteraient plus d'attention de la part de la commune. Mais si l'on s'en tenait à cette lecture du budget, le groupe des Verts s'abstiendrait lors du vote, laissant ainsi la responsabilité des choix politiques effectués à la majorité élue par nos communiens.
- La deuxième lecture qui peut être faite, cette fois-ci sous un angle purement comptable, est politiquement neutre et devrait, en cela, interpeller les Conseillers municipaux de tous bords. Les dépenses continuent de croître à une vitesse bien supérieure à celle des rentrées fiscales (en 6 ans, les charges ont augmenté de 30% quand les recettes fiscales n'augmentaient que de 7.5%). Au début de la législature précédente, les recettes fiscales couvraient 89% des charges. Ce taux n'a pas cessé depuis de descendre d'année en année, et dans la proposition de budget qui est faite pour 2017, les recettes fiscales ne couvrent plus que 76% des charges de fonctionnement budgétées. Près du quart des dépenses de fonctionnement sont ainsi couvertes par des prélèvements sur les immeubles locatifs.

Ceci met en lumière deux phénomènes :

- Le premier est le fait qu'on utilise un artifice pour permettre des « dépassements » par rapport à ce qui devrait être normalement budgété. On crée une recette fictive (sous rubrique budgétaire 95.00.488). Elle est encore fictive, mais pour combien de temps ? En effet, le Conseiller administratif en charge des Finances se plaît à dire qu'il ne l'a jamais utilisée. Comme, au final, il est fait en sorte d'équilibrer tout juste le budget, cela permet de gonfler le montant des crédits complémentaires. Le rôle de contrôle du suivi budgétaire théoriquement dévolu au Conseil municipal, qui est déjà extrêmement limité dans la commune, s'en trouve encore réduit. De plus, après avoir gonflé artificiellement le budget, on peut s'offrir le luxe de dire : « Voyez comme on a bien géré, puisque l'on n'a pas tout dépensé ! ».
- Le second est lié à l'utilisation des revenus des loyers du patrimoine financier, non pas pour améliorer les immeubles ou pour investir dans des projets à long terme,

mais pour financer le dérapage des dépenses courantes. Les dépenses d'entretien des immeubles sont diminuées (c'est un des rares postes de tout le budget dans ce cas) et la différence entre les revenus et les charges (d'un montant de près de CHF 2'000'000.-) sert à renflouer les caisses pour équilibrer tant bien que mal les comptes de la commune.

L'évolution du prélèvement sur les revenus locatifs, d'un budget à l'autre, donne le vertige.

Il représentait :

- CHF 245'000.- dans le budget 2012 ; c'était encore au niveau de « l'épaisseur du trait ».
- CHF 275'000.- dans le budget 2013 ; le procédé a été repris puisque personne ne s'en était ému.
- CHF 800'000.- en 2014 ; le montant du prélèvement a triplé d'un coup.
- CHF 975'000.- en 2015 ; le prélèvement sur revenu locatif représentait alors 60% de l'excédent budgété pour le patrimoine financier.
- CHF 1'456'000.- en 2016 ; ceci confirme que, depuis 2014, le prélèvement a franchement « pris l'ascenseur ».
- Et maintenant, CHF 2'700'000.- dans le budget 2017.

Ce prélèvement, qui représentait moins de 10% de l'excédent dégagé par le patrimoine financier en 2013, en représente aujourd'hui 140%. Faut-il faire un pronostic pour 2018 ? Est-ce qu'on atteindra CHF 4'000'000.- ? En jargon financier, on appelle cela une bulle et, comme toutes les bulles, elle a vocation à éclater tôt ou tard, et ce jour-là, les dégâts seront considérables. Alors, non, ce projet de budget n'est pas sérieux dans sa construction. Le groupe des Verts de Chêne-Bougeries votera contre et il invite tous les Conseillers municipaux conscients de leur responsabilité à faire de même.

Arrivée de M. Gast à 21h25.

Mme Armand fait une déclaration pour le groupe Alternative. La situation financière de la ville est excellente. Chêne-Bougeries figure parmi les huit communes du canton qui contribuent le plus à la péréquation intercommunale et donc, parmi les communes les plus riches du canton. Elle n'a pas de dettes, une fortune enviable et peu de reliquats d'impôts. On pourrait donc imaginer un budget généreux, avec des projets phares, audacieux, novateurs et une générosité envers les plus démunis, ici et ailleurs dans le monde. Or, ce budget 2017 s'inscrit dans la ligne du libéralisme autocratique qui caractérise la majorité du Conseil administratif depuis le début de la législature. D'abord, comme le dit M. Locher, le Conseil administratif propose ce budget. Peu de discussions concernant le projet ont lieu en commission des Finances. Les commissaires n'ont que le rôle d'auditeurs. Les éventuelles propositions sont à faire durant l'été et le magistrat décide si cela lui convient. Dans d'autres Conseils municipaux, par exemple à Carouge, on discute, on arrange le budget en commission,

afin que ce dernier reflète de façon plus transparente et démocratique les préoccupations des différentes forces en présence du Conseil municipal. A Chêne-Bougeries, le budget ne reflète que ce que le Conseil administratif a voulu accepter, ce qui est son droit selon la loi. Cependant, cela ne correspond pas entièrement à l'esprit de la loi qui veut que le Conseil administratif et le Conseil municipal se complètent. Les coupes opérées l'an dernier dans le domaine de l'aide au développement sont malheureusement maintenues.

Pour rappel, le Conseil administratif avait choisi de baser le calcul du 0.7 % de l'aide au développement sur le revenu des personnes physiques au lieu de le baser, comme ceci se fait habituellement, sur la totalité du budget. De cette façon, l'aide au développement se trouve amputée de plus de CHF 90'000.-. En même temps, le Conseil administratif tente de faire croire aux citoyens que la commune consacre effectivement 0.7% de son budget à l'aide au développement.

Le groupe Alternative espère que personne n'est dupe de cette manœuvre. L'aide pour le village de Sintimbru en Roumanie reste biffée. Les indemnités pour frais informatiques annuels des Conseillers municipaux sont biffées. Le service financier reste toujours délégué à une société fiduciaire extérieure. Ne pas avoir une personne sur place rend difficile pour les Conseillers municipaux d'obtenir certains renseignements détaillés, voir certains renseignements de base comme le rendement de certains immeubles ou de l'évolution des loyers.

Le groupe Alternative avait proposé l'an dernier d'inscrire CHF 5'000.- de frais de « coaching » pour améliorer la communication au sein du Conseil administratif. Cette année, le groupe Alternative y renonce. La mésentente au sein du Conseil administratif observée entre les deux membres du PLR et le membre des Verts s'est confirmée. La situation ne s'est pas améliorée. La distribution des dicastères reste illogique et ne correspond pas vraiment aux commissions du Conseil municipal, dont le travail est entravé. Mais, face à la volonté des magistrats de maintenir cette situation, le groupe Alternative estime qu'une médiation ne servirait à rien.

En commission des Finances, le groupe Alternative avait proposé de baser à nouveau le calcul du 0.7% consacré à l'aide au développement sur le budget total. Il avait aussi proposé une exonération de la taxe professionnelle à 50% seulement. Ces propositions ont été refusées par le Conseiller administratif délégué. La taxe professionnelle est certes unique et pas totalement adaptée aux temps modernes, mais elle reste encaissée dans une majorité de communes. Cela permet de financer des prestations et des réalisations pour la population. Son calcul et son encaissement demanderaient à peu de choses près, les mêmes efforts de la part du personnel communal que la non-perception. Le montant de la taxe est en revanche inclus dans le calcul de la capacité financière et de péréquation de la commune.

Donc, elle est payée deux fois. La commune aide ainsi les petites PME, qui épargnent environ CHF 1000.- par an. Cependant, des services pourraient être mieux rendus à ces entreprises avec des actions bien réfléchies. Comme Mme Armand l'a déjà dit, le groupe Alternative aimerait, pour le budget 2018, proposer de revenir peu à peu à un encaissement de la taxe, afin de préserver les petites entreprises d'un changement trop brutal. En maintenant l'exonération à 100%, le Conseil municipal va dans le sens de l'idéologie libérale qui désire des cures d'amaigrissement des instances étatiques et

prive ainsi l'Etat de ses moyens d'action. Ce sont les citoyens les plus démunis qui souffrent de cette politique. Pour cette raison, le groupe Alternative ne peut pas la soutenir.

Mme Armand aborde ensuite les points positifs du budget, car en effet, il y en a.

Le groupe Alternative salue notamment que les treizièmes salaires des employés soient pris en compte dans le calcul de la cotisation LPP, ce qui nécessite des sommes importantes de rattrapage cette année. Bien qu'opposé à la réforme du statut des employés de la commune de Chêne-Bougeries, qui les rend très dépendants du Conseil administratif, le groupe Alternative considère ce nouveau mode de calcul comme positif.

Concernant cette réforme du statut, le groupe Alternative souhaite attirer l'attention des Conseillers municipaux sur le danger pour les finances communales qu'implique la possibilité de conclure des conventions de départ. En effet, en cas de conflit avec le personnel, le Conseil municipal n'a que très peu de contrôle sur les dépenses qui peuvent devenir importantes.

Le groupe Alternative pense également qu'inscrire au budget sous la rubrique 95.00.488 un prélèvement de près de CHF 2'700'000.- provenant du fonds des immeubles de la commune frise l'illégalité. Il s'agit de l'argent des locataires des immeubles de la commune et injecter ce « cash » dans le budget est certes permis sous certaines conditions mais, pour une commune aisée qui maintient certains de ses immeubles dans des états d'une modernité bien éloignée des standards actuels, cela ne semble pas acceptable. Surtout que le Conseil administratif prône l'augmentation des loyers au niveau minimum de la LTDR lors des changements de locataires, sans faire de véritables travaux de rénovation, notamment au chemin de Beaumelon.

Le groupe Alternative avait fait des propositions en séance de la commission des Finances. Ces dernières ont toutes été refusées. Face à l'arrogance avec laquelle le Conseil administratif responsable traite les propositions des commissaires de l'Alternative dans la commission des Finances, il faudrait normalement refuser le budget. Mais, nombre de dépenses sont correctement planifiées et, par égard pour le personnel de la commune, qui mérite un peu de stabilité, après les turbulences passées, le groupe Alternative laisse la liberté de vote aux Conseillers municipaux.

M. Fassbind prend ensuite la parole. Il rappelle que le budget a été élaboré, comme chaque année, en étroite concertation avec les collaborateurs de la commune. Il remercie les employés communaux pour leur travail de projection qui a permis de déterminer les différents montants détaillés qui figurent au budget. Il s'agit d'un travail conséquent, qui est réalisé sérieusement, année après année. M. Fassbind estime ensuite qu'il est important de replacer l'exercice budgétaire dans une certaine perspective. Ainsi, les chiffres évoqués préalablement par M. Le Guern sont peut-être parlants, mais force est de constater, qu'il s'agit quelque peu d'un jeu de dupe. D'un côté, les recettes exceptionnelles liées aux immeubles n'ont jamais été utilisées. D'un

autre, il est indispensable de détailler au maximum les charges prévues, afin d'éviter les dépassements budgétaires. Le retour de balancier des budgets détaillés est qu'il n'existe pas de fonds de réserve, dans lequel la commune pourrait puiser, nonobstant les observations, des réviseurs aux comptes en la matière. Le groupe PLR n'est pas particulièrement inquiet quant à l'inscription au budget de ce prélèvement sur le rendement des immeubles, tant que cet argent n'est pas utilisé. La valeur intrinsèque des immeubles continue, au demeurant d'être sous-estimée. Ces montants devront tôt ou tard être corrigés.

Concernant les orientations politiques, le groupe PLR est en accord avec les différents choix qu'effectue le Conseil administratif. Quant à la police municipale, M. Fassbind estime qu'il ne faut pas oublier le passé. En 2005, le dispositif était bien différent de celui qui prévaut actuellement. A cette époque, la politique sécuritaire générale était très compliquée à Genève. Actuellement, les frais de police ont augmenté, mais la population est satisfaite. Les agents ne patrouillent plus seulement aux heures de bureau et sont compétents.

M. Fassbind aborde ensuite la problématique de la taxe professionnelle. Le groupe PLR rejoint M. Bauduccio. Il considère que cette taxe n'a pas lieu d'être. La commune fait déjà relativement peu pour les entreprises. L'exonération d'une taxe qui ne touche que les entreprises semble être une bonne chose. De plus, le mécanisme de calcul de la taxe professionnelle est extrêmement compliqué. Il existe environ 100 classifications différentes. Par exemple, un architecte est facturé à 2.9 pour mille alors qu'un entrepreneur général l'est à 0.6 pour mille. Les articles de sport sont facturés à 0.4 pour mille et les chaussures à 1.9 pour mille. Le travail que la division de leur chiffre d'affaire génère pour les entreprises est considérable. De plus, M. Fassbind rappelle que les entreprises sont taxées sur leur loyer, leur personnel et leur chiffre d'affaire. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR soutiendra le budget et soutient de façon générale la gestion financière de la commune depuis un certain nombre d'années.

M. Locher précise que si la commune avait la possibilité de ne pas inscrire au budget la taxe professionnelle, il serait favorable à une telle mesure. Toutefois, la perception de la taxe est une obligation légale. Un budget qui ne prévoirait pas la taxe ne serait pas accepté par l'Etat. A Genève, une commune n'a pas la possibilité de ne pas inscrire la taxe dans son budget. La loi changera peut être. Cependant, les problématiques de désenchevêtrement et la nouvelle répartition des tâches risquent de prolonger encore la durée de vie de cette taxe. En effet, certaines communes, comme la Ville de Genève, n'arriveraient pas à se passer de la perception de la taxe sans avoir des systèmes de perception différents, qui ne sont pas encore en place. Sur le fonds, M. Locher rejoint donc les propos de M. Bauduccio.

M. Bauduccio remercie le groupe PLR, qui commence à comprendre où il souhaite en venir. Il rappelle cependant qu'il appartient au Conseil municipal de voter le budget. Les Conseillers municipaux se mettent en porte-à-faux avec le serment qu'ils ont prêté, puisque la taxe est anticonstitutionnelle. Le canton ne peut pas contraindre les communes puisque la Confédération lui est supérieure. En effet, l'art. 3 de la

Constitution fédérale consacre la subsidiarité du droit cantonal. Si la commune supprimait la taxe et que le canton allait en justice dans le but d'en obtenir la perception, le canton serait débouté. Des efforts doivent être entrepris par les politiques. Il n'est pas possible d'attendre encore durant des années. Les communes et le canton se renvoient sans cesse la responsabilité. L'ACG ou le Conseil d'Etat doivent prendre leurs responsabilités, afin de mettre fin à cette discrimination. La Confédération a clairement stipulé que les communes avaient deux moyens de capitation, l'impôt sur les personnes morales et l'impôt sur les personnes physiques. Si certaines communes devaient se retrouver en difficulté, après la suppression de la taxe professionnelle, elles pourraient toujours augmenter l'impôt sur les personnes morales. M. Bauduccio espère qu'un jour, suffisamment de politiciens auront le courage politique de défendre leurs concitoyens touchés dans leurs droits fondamentaux.

M. Locher préférerait qu'un élu d'une autre commune fasse une telle proposition et convainque son Conseil municipal de refuser le budget.

M. Favarger pense qu'il faudrait instaurer une perception plus simple, plus équitable et plus proportionnelle. La commune gagnerait ainsi en sécurité financière.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture des délibérations et les met au vote.

INDEMNITÉS ET FRAIS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

Vu le projet de budget pour l'année 2017,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la séance des Commissions Réunies du 27 septembre 2016,

vu le préavis favorable par 9 voix pour, soit à l'unanimité de la commission des Finances lors de sa séance du 11 octobre 2016,

sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal,

DÉCIDE

1. par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

De fixer le montant des indemnités et frais alloués au Conseil administratif à CHF 266'730.-.

2. par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

De fixer le montant des indemnités et frais alloués pour les séances du Conseil municipal à CHF 136'000.-.

3. par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2017 suivantes :

02.300 Indemnités aux Conseillers administratifs

01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – TAUX DE DÉGRÈVEMENT

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu la séance des Commissions Réunies du 27 septembre 2016,

vu le préavis favorable par 6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de la commission des Finances lors de sa séance du 11 octobre 2016,

sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal,

DÉCIDE

1. par 12 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions.

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 à 100 %.

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – MONTANT MINIMUM À PERCEVOIR

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu la séance des Commissions Réunies du 27 septembre 2016,

vu le préavis favorable par 6 voix pour et 3 abstentions de la commission des Finances lors de sa séance du 11 octobre 2016,

sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal,

DÉCIDE

1. par 12 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.

De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 à CHF 30.-.

BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2017

Vu le budget administratif pour l'année 2017 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 40'717'242.- aux charges et de CHF 40'727'187.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 9'945.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 4'740'610.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 4'730'665.-, et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 9'945.-,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2017 s'élève à 34 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 16'164'600.- aux dépenses et de CHF 351'000.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 15'813'600.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 4'740'610.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 11'072'990.-,

vu la séance des Commissions Réunies du 27 septembre 2016,

vu le préavis favorable par 4 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions de la commission des Finances du 11 octobre 2016,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 12 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions

1. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2017 à 34 centimes.

par 12 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions

2. D'approuver le budget de fonctionnement 2017 pour un montant de CHF 40'717'242.- aux charges et de CHF 40'727'187.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 9'945.-.

par 12 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions

3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2017 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

M. Locher remercie les Conseillers municipaux qui ont accepté le budget.

Départ de M. Gross à 21h50.

6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

6.1. Organisation des commissions.

Mme Armand a une remarque concernant le travail en commissions. Elle relève que la pétition des paroisses catholiques et protestantes, abordée en début de séance, concerne les déchets. Elle déplore que les Conseillers municipaux ne sachent pas comment traiter cette problématique. Ce thème est récurrent mais aucune commission ne semble y être dévolue. Le découpage n'est pas bon. Mme Armand ajoute que, lors de la dernière séance de la commission Territoire, le sujet des « Jardins de la Colombe » a été traité. Les commissaires souhaitent se saisir de diverses réflexions entourant le projet concernant la mobilité. En effet, les Conseillers municipaux ne savent pas non plus dans quelle commission doivent être traitées les questions de mobilité. Ces deux points, qui concernent l'environnement, sont des thèmes très importants. Le développement des quartiers, notamment au nord de Chêne-Bougeries, place la question de la mobilité sur le devant de la scène. Mme Armand déplore que les Conseillers municipaux n'aient pas clairement la possibilité de se saisir de cette thématique.

Le Président explique que la pétition, à laquelle Mme Armand fait référence, concerne les trois communes des Trois-Chêne et sera tout d'abord traitée par les trois Conseils administratifs.

Mme Garcia-Bedetti répond que, le 29 novembre, lors d'une séance supplémentaire des Commissions Réunies, l'aménagement en zone 30 de deux quartiers sera abordé. Si les Conseillers municipaux souhaitent qu'un autre point relatif à la mobilité soit également discuté, il est encore possible de modifier l'ordre du jour en conséquence. De plus, d'autres séances supplémentaires seront organisées, durant lesquelles il serait également possible d'aborder les questions de sécurité. Concernant la mobilité, Mme Garcia Bedetti ajoute que des discussions sont en cours avec la DGT et que cela prend du temps. Des communications seront faites en temps voulu et des débats pourront, si nécessaire, avoir lieu.

6.2. Aménagements de la Voie verte.

M. Colquhoun rappelle qu'un débat intéressant avait eu lieu lors d'une séance du Conseil municipal concernant la Voie verte. Le budget voté par le Conseil municipal pour ce projet est très conséquent. Les communes des Trois-Chêne sont partenaires sur ce projet pour que la Voie verte soit cohérente et qu'il n'y ait aucune disparité ou rupture entre les communes. Cependant, les Conseillers municipaux ne savent toujours pas quels éléments constitueront la Voie verte. Le nombre de réverbères et de bancs est connu mais aucun détail n'a été fourni. M. Colquhoun pense que des plans ont dû être établis. Il serait intéressant que le Conseil administratif les présente. Selon M. Colquhoun, l'investissement consenti mérite une communication plus importante concernant les aménagements envisagés. Une fois que ces derniers seront réalisés, il sera inutile pour les commissaires de se prononcer.

M. Karr constate, sous le contrôle de la Présidente de la commission Biodiversité & Espaces publics, que ce sujet a été traité à quatre reprises en commission. Les plans ont été présentés. M. Karr organise volontiers une nouvelle séance pour présenter le projet mais, selon lui, la Présidente de la commission souhaite clairement aborder d'autres sujets.

Mme Wyss encourage M. Colquhoun à lire les procès-verbaux, qui sont très détaillés. Les commissaires ont tous pu s'exprimer lors des quatre séances consacrées à ce sujet.

6.3. Envoi de « flyers ».

M. Bauduccio estime que les Conseillers municipaux reçoivent trop de flyers concernant les riches activités culturelles de la commune. Les informations sont en effet déjà communiquées en séance par Mme Garcia-Bedetti, puis en général par l'intermédiaire d'un tout-ménage. Malgré cela, des « flyers » sont encore envoyés par la poste. M. Bauduccio avait déjà fait cette remarque et les envois avaient diminués. Cependant, concernant la dernière exposition organisée à l'Espace Nouveau Vallon, les Conseillers municipaux ont reçu une invitation accompagnée d'un « flyer » suivi d'un second courrier qui contenait les mêmes documents puis un troisième courrier similaire. L'information avait également été transmise par e-mail. Cela n'est pas nécessaire et le gaspillage de papier est impressionnant.

M. Karr partage le point de vue de M. Bauduccio.

6.4. Commission des Bâtiments et Travaux.

M. Bauduccio remarque qu'une séance de la commission des Bâtiments & Travaux était agendée pour le lundi suivant, mais qu'aucune confirmation ou message d'annulation n'avait, pour l'heure, été transmise aux commissaires.

M. Locher répond qu'une proposition d'annulation de séance a été transmise au Président de la commission. En effet, certains dossiers figurant à l'ordre du jour doivent encore être finalisés.

M. Bauduccio remercie M. Locher pour cette information. Cela étant, M. Bauduccio précise que le règlement du Conseil municipal stipule que les convocations doivent être transmises au plus tard 5 jours ouvrables avant les séances de commissions.

6.5. Consultation de la commune pour le projet RIE3.

M. Le Guern rappelle que le Conseil d'Etat a lancé le 30 août 2016 une consultation à l'attention des communes concernant le projet RIE3. Il souhaiterait savoir si la commune a répondu et le cas échéant, quelle était la teneur de la réponse.

M. Locher répond que des travaux sont en cours dans le cadre des séances de l'ACG. Rien d'autre n'a été planifié.

M. Ulmann ajoute que la commune est relativement peu touchée par ce projet, les revenus qui provenant de l'impôt sur les sociétés étant marginaux pour elle.

M. Le Guern estime que la problématique n'est pas l'impact du projet. Selon lui, il est de la responsabilité d'un élu de s'intéresser au fonctionnement cantonal et aux interactions entre le canton et les communes.

6.6. Zones 30.

M. Fassbind a une question concernant les zones 30. Mme Garcia-Bedetti avait informé les Conseillers municipaux, du fait qu'une analyse allait avoir lieu dans les secteurs de Conches et du Plateau de l'Ermitage. M. Fassbind été approché par des habitants du chemin de Conches, qui est le dernier chemin de la commune à ne pas être situé en zone 30. Ces habitants se demandent si cela va changer.

Mme Garcia Bedetti répond que le secteur dit de Conches sud est bien évidemment englobé dans ce mandat d'analyse.

6.7. Mise à jour de CMNet.

Mme Armand a cherché un procès-verbal sur le site CMNet et s'est rendue compte que la partie « Chêne-Bougeries" n'était pas à jour. En effet, les procès-verbaux ne sont pas mis en ligne. Seules les convocations et les avis de délibérations figurent sur le site. Selon Mme Armand, CMNet devrait être tenu à jour.

M. Karr prend note de la remarque de Mme Armand et demandera une mise à jour. Cela étant, il ne s'est jamais occupé de CMNet et n'a jamais utilisé le site en tant que Conseiller municipal. Le site est géré par le service intercommunal d'informatique et est ensuite alimenté à l'interne par la secrétaire du Conseil municipal.

6.8. Initiative cantonale constitutionnelle.

Mme Wyss souhaite aborder un sujet qui ne concerne pas le ciel de Chêne-Bougeries mais, par solidarité cantonale, la rive droite. Il s'agit d'une initiative cantonale constitutionnelle. Les signatures doivent être déposées avant le 1^{er} décembre 2016. Les émissions de gaz à effet de serre dues au trafic aérien sont égales à 23% de la pollution totale et, depuis 10 ans, le nombre de passagers a doublé. Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 60%. Malgré cela, la Confédération planifie de passer de 15'000'000 à 25'000'000 passagers d'ici 2030. Pour ce faire, le nombre de vols sera augmenté à 650 par jour. Cela équivaut à un décollage ou un atterrissage toutes les 90 secondes et cela 18 heures par jour. Les horaires de vols devront être revus. Actuellement, les vols s'arrêtent à 23h00 et reprennent à 6h00. L'initiative populaire vise à introduire dans la nouvelle Constitution genevoise un article qui permettrait au

canton de se prononcer, ce qui n'est pas prévu actuellement. A la fin de la séance, Mme Wyss proposera aux commissaires de signer cette initiative importante.

6.9. Bennes de déchets verts.

M. Favarger s'est à nouveau entretenu avec un citoyen qui s'est plaint de la difficulté de déposer des déchets verts dans les grandes bennes prévues à cet effet. Les escaliers sont très raides et les bennes sont difficiles d'accès, surtout en considérant les charges qui doivent y être emmenées.

M. Locher rappelle que la gestion des déchets sera reprise par un mandataire. Dans l'immédiat, un appel d'offre est en cours pour renouveler le contrat-cadre existant. Le délai de réponse est fixé au 14 novembre. Une étude est également en cours concernant le réaménagement des surfaces en question, dans le but de les valoriser. Les containers seront probablement supprimés. M. Locher est conscient de la difficulté d'accès à ces derniers. Cela étant, il rappelle que les communiens peuvent acquérir, auprès du service technique, des containers ad hoc à un prix préférentiel. Ces derniers existent en plusieurs dimensions. Une levée porte à porte des déchets est planifiée de manière régulière. M. Locher précise également que les principaux utilisateurs des grandes bennes sont des professionnels, pour lesquels la commune a tenté d'introduire un contrôle par carte d'accès. Force est de constater que ces contrôles ne fonctionnent pas à satisfaction. Afin d'améliorer la situation, il faudrait demander une copie de la facture des travaux effectués par ces entreprises sur la commune, ce qui compliquerait considérablement la tâche.

M. Favarger précise que le communiens dont il est question possède un très grand terrain et qu'il fait en effet appel aux services d'un professionnel.

M. Le Guern estime que les déchets générés par la taille d'une haie indigène remplissent trois ou quatre grandes bennes. Il n'est pas nécessaire de posséder un grand terrain pour être confronté au problème susmentionné. Si les bennes sont supprimées, M. Le Guern ne sait pas comment les communiens s'en sortiront.

M. Messerli demande si la possibilité pour les communiens d'amener les déchets à un container sera totalement supprimée.

M. Locher répond que des réflexions complémentaires sont nécessaires concernant la gestion des déchets. Ces réflexions n'ont pas encore pu être entièrement menées à bien. En effet, la commune dispose du même mandataire depuis plusieurs années. M. Locher ne voulait pas modifier le contrat en vigueur sans passer par un appel d'offre et une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure AIMP. Il n'est par ailleurs pas un professionnel en la matière, mais il lui apparaît que l'utilisation actuelle des bennes ne répond plus aux besoins prépondérants de la population. Ces bennes pourraient donc être supprimées. La commune pourrait alors dédommager d'une certaine manière les professionnels qui déposent les déchets des communiens dans une déchèterie centralisée cantonale plutôt que dans une petite déchèterie communale non adaptée. Il

est certain que l'emplacement actuel n'est pas adéquat. Ce dernier est au demeurant sacrifié au bénéfice de quelques véhicules professionnels et de quelques communiens qui s'y égarent. M. Locher rappelle qu'il est également possible de broyer les déchets. Cela permet d'ailleurs de les composter sur place.

M. Le Guern ajoute que de répartir le dépôt des déchets sur 3 semaines implique de tailler les haies plus tôt dans l'année, puisque la date limite de taille est fixée au 15 juillet. A cette date, les oiseaux n'ont pas terminé leur nidification. Une taille qui interviendrait en juin ne ravirait pas les partisans de la Charte des jardins.

M. Locher pensait davantage à un stockage des branchages.

Mme Wyss ajoute que la commission Biodiversité & Espaces publics a reçu au mois de juin M. Magnin, qui recommande de ne pas tailler les haies pendant la période de nidification. La période idéale pour la taille est en octobre. Mme Wyss s'enquiert de la possibilité de modifier le calendrier de taille.

M. Locher rétorque que le calendrier est cantonal.

6.10. Prononciation des noms d'arrêts dans les TPG.

Mme Déruaz-Lombard ne prend que rarement les transports en commun, mais certains communiens l'ont informée du fait que les noms des arrêts étaient mal prononcés. L'arrêt « Grange-Falquet » serait prononcé « Grange-Farquet ».

M. Karr rétorque que les noms sont bien prononcés. Cependant, certaines dénominations ne correspondent pas aux souhaits de la commune. En effet, l'arrêt « Ermitage » a été renommé « Grangettes » malgré l'opposition de la commune qui avait été transmise à l'Office fédéral des transports.

Le Président ajoute que le nom de l'arrêt « Grangettes » a été écorché pendant quelques mois, mais que la situation a été rétablie.

Mme Sommer prend régulièrement le tram 12 et les noms des arrêts sont bien prononcés. Par ailleurs, le nom « Grangettes » lui semble pratique pour les personnes extérieures au canton qui souhaitent se rendre à la clinique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
F. GROSS

Le Président
du Conseil municipal
F. BORDA D'AGUA

- Annexes :
- Pétition Trois Chêne Protection Création et recyclage de tous les flux issus de la biomasse.
 - JATUR Jeunes associés temporairement à une région - Invitation à la soirée restitution Burkina.
 - Courrier de M. Patrick Fischler projet de loi pour le déclassement d'un terrain agricole à Avusy, daté 29.10.2016.
 - Copie de la liste d'attribution 2016 en matière de formation et éducation vs.CA.2.
 - Copie de la liste d'attribution en matière d'action sociale 2016 vs 28.09.2016.
 - Courrier recommandé de M. Blaise Hatt-Arnold annonçant sa démission avec effet immédiat, daté 31.10.2016.